ces un agression sauvage. Il appartient à la population, ardemment républicaine, passionnément socialiste, de dresser sa protestation la plus vibrante contre les ennemis de la République, les adversaires, prêts à tout, de la classe ouvrière et du socialisme.

« La Section socialiste de Lomme laisse à « La Dépêche » le soin de reculer les bornes de la tartuferie. Sûre de traduire l'opinion des travailleurs lommois, elle entend, samedi soir, montrer : 1° que, républicains et socialistes, les ouvriers refuseront de laisser attenter à la République, aux libertés du peuple ; 2° que, parmi les honnêtes gens, personne ne peut taire son indignation au lendemain des essais d'assassinat perpétrés avec préméditation par des équipes de guerre civile.

« La Section socialiste de Lomme convie les travailleurs, samedi, à 19 heures, angle des avenues de Bretagne et de Dunkerque. Sous la conduite de la fanfare l'« Union », de Lille, le cortège se mettra en route à 19 heures et demie précises. Par l'avenue de Dunkerque et la rue du Marais, la manifestation se rendra au Marais de Lomme où elle suivra l'itinéraire qu'empruntèrent les fascistes.»

UN APPEL DE LA SECTION DE MARQUETTE

D'autre part, la Section socialiste de Marquette nous communique l'appel suivant qu'elle adresse aux socialistes et libres-penseurs :

« La Section de Lomme organise samedi prochain, 19 juin, une manifestation de protestation contre l'odieux attentat commis dimanche dernier sur l'un des nôtres. Il est de notre devoir doublement d'y assister en grand nombre, puisque la principale victime de ce guet-apens est l'un de nos élus. Aussi, la Commission administrative de notre Section compte-t-elle que pas un de vous ne manquera à son appel samedi soir, et que vous participerez à cette démonstration avec de nombreux camarades. Nous invitons aussi les camarades sympathisants à se joindre à notre groupe, de façon à bien démontrer à nos adversaires, au fascisme assassin, que la classe ouvrière n'est pas décidée à se laisser assassiner lâchement sans défense.

Donc, tous présents samedi 19 juin, à 17 h. 30, au lieu de rassemblement, estaminet du Pont-de-l'Abbaye. Un camion se tiendra à notre disposition pour emmener notre groupe au point de la démonstration. Les camarades pouvant venir en bicyclette sont instamment priés de le faire, de façon à laisser le plus de place possible sur la voiture.»

P. la C. A. :

Le Secrétaire : VANDERMERSCH

SERA-T-IL TOUJOURS PERMIS AUX FASCISTES D'ORGANISER LE CRIME ?

En sa qualité de conseiller général, Joseph Huyghe, secrétaire général de l'Union départementale des Syndicats ouvriers du Nord, vient d'adresser la lettre suivante à M. le Préfet du Nord :

Lille, le 16 juin 1926

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur un danger qui menace notre région du Nord.

Les diverses manifestations organisées sous le couvert de la religion, à Cambrai, Marcq-en-Barœul, sous peu à la Madeleine, démontrent péremptoirement le but que poursuivent le clergé, les organisations fascistes et le gros patronat. Car à n'en point douter, derrière le clergé et les fascistes se trouve le patronat, celui qui rêve de ravir à la classe ouvrière les huit heures » et les autres réformes qu'elle a pu obtenir grâce à son action.

Aussi est-il nécessaire de savoir s'il **sera permis plus longtemps à ces groupements de s'organiser pour le crime.**

Le but de cette lettre n'est certes pas de les empêcher d'exprimer leurs opinions, de s'entendre et de se concerter en vue de propager leurs doctrines, mais de savoir si à l'aide de cannes-matraques ces messieurs, pourront, sous prétexte d'une prétendue défense, organiser **aujourd'hui l'assommade, demain le meurtre.**

Les cannes que portent les fascistes sont de véritables armes de combat. En jonc, elles servent à assommer, les autres avec pointes effilées, à blesser grièvement.

Est-ce que les travailleurs portent de telles armes ? Les grévistes toujours si honnis manifestent les mains vides. Dans nos manifestations politiques, il en est de même.

Aussi, l'assommade de Lomme démontre qu'il y a lieu de se défendre et comment se défendre ?

Il apparaît nettement que si demain, au cours de manifestations soit politiques, soit économiques l'on veut éviter l'effusion de sang, il est indispensable de considérer comme armes prohibées les cannes-matraques, et les cannes-épées de messieurs les fascistes qui travaillent pour le compte du clergé, du gros patronat et pour un futur régime mussolinien.

Si au contraire, les Pouvoirs publics estiment que ces gens peuvent librement, impunément provoquer, assommer, tuer, ceux qui ne pensent pas comme leurs maîtres, les travailleurs répondront eux-mêmes, du tac au tac, et soyez persuadé que les petits « Messieurs » de l'Action Française et de la bande à Taittinger, bénis par le clergé et soudoyés par le patronat, ne pèseront pas lourd dans la balance.

Avec l'espoir que l'on comprendra notre préoccupation, et qu'on admettra qu'il y a lieu d'interdire tout port de cannes signalées plus haut, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mes sentiments distingués.

Joseph HUYGHE

Conseiller général du Nord.

UN ORDR DU JOUR DES JEUNESSES SOCIALISTES

Les C.A. des groupes de Jeunesses Socialistes d'Hellemmes, Lille et Lomme, réunies, en séance commune en vue d'examiner les mesures à prendre en raison de l'attentat fasciste de Lomme.

Adressent à Henri LINCOMME, de la C.A. de l'Entente ; A. ROUSSEAUX, VERHULST, secrétaire et trésorier du groupe de Lomme, CARON, du groupe d'Hellemmes ; Louis BRODEL, conseiller municipal de Marquette, et les autres militants socialistes qui furent victimes de l'attentat, l'expression de leur ardente sympathie.

Déclarent mette en action les moyens nécessaires pour assurer la défense des militants et des institutions prolétariennes.

Félicitent le Bureau de l'Entente pour avoir pris, de façon aussi nette, position contre les bandes fascistes ;

Invitent les jeunes travailleurs à descendre en masse samedi soir, à Lomme.

SYMPATHIES A LOUIS BRODEL

De nombreux télégrammes de sympathie émanant de groupements libres-penseurs, socialistes, Amicales laïques, d'instituteurs du Nord et du Pas-de-Calais, de la Fédération U.S.C., ainsi que lettres et cartes sont parvenues, au domicile de Lousi Brodel, 28, rue Lepelletier, à Lille. La victime des centuries fascistes, a aussi reçu la visite de nombreux amis de la région.

Tous sont unanimes à flétrir les lâches procédés d'agression employés par les assommeurs de Lomme et tirent la leçon que comporte l'événement sanglant.

SON ÉTAT DE SANTÉ

Malgré la fièvre, l'état de santé de Louis Brodel, va en s'améliorant, le blessé continue toutefois à garder la chambre ; l'une des plaies qu'il porte à la tête, nécessite quelques observations et certains soins.

La Crise Ministérielle

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

En sortant de la Présidence, M. DARIAC a déclaré :

« Mon impression est meilleure en sortant qu'en entrant, déclarait-il aux nombreux journalistes qui l'attendaient.

» Cette opinion est d'ailleurs aussi celle du Président, qui vient de me faire observer que le temps paraissait s'être remis au beau.

» Dans ces conditions, comment voulez-vous que les choses ne s'arrangent pas.

— Croyez-vous que l'on s'achemine vers un ministère de large concentration ?

— Assurément, c'est ce que nous avons toujours demandé ».

M. Yves Le Trocquer

Après le départ de M. Dariac, M. Yves LE TROCQUER, président du groupe de la Gauche Républicaine Indépendante de la Chambre, quittait à son tour le palais de l'Elysée.

M. Le Trocquer s'est refusé à faire une *déclaration précise*. Néanmoins, il a laissé entendre qu'il était possible qu'il fut fait appel à M. Briand pour constituer un ministère de large concentration, que ses amis et lui préconisent depuis des mois.

M. Bokanowski

A sa sortie de l'Elysée, M. Bokanowski, a déclaré :

« Je n'ai parlé avec le Président, a-t-il dit, que de questions techniques. Je lui ai dit que, selon moi, le problème de la monnaie et des changes dominait tout. Il faut, avant toutes choses, grouper les hommes décidés à réacclimater en France les capitaux dont la fuite, vide le franc de sa substance. Il doit être facile de trouver dans les partis de gouvernement des hommes à l'esprit objectif et à la volonté énergique, qui seront armés législativement pour que la France ne continue pas d'être vaincue dans l'âpre bataille que se livrent les nations pour attirer chez elles les capitaux. »

L'attitude du parti Radical-Socialiste

Nous relatons, d'autre part, la première séance que le parti radical et radical-socialiste, réuni en Congrès à Paris, a tenue hier. Au cours de la deuxième séance qui eut lieu dans la soirée, le parti radical et radical socialiste, après avoir entendu des discours véhéments de M. Franklin-Bouillon et de M. Camille Chautemps, a voté à la presque unanimité de ses membres l'ordre du jour suivant :

« Le Congrès du Parti radical et radical-socialiste, fidèle à ses principes et à ses traditions, se déclare prêt à prendre dans les circonstances présentes la responsabilité de tous ses devoirs envers le Pays et la République.

Il réprouve, comme contraire aux sentiments du pays républicain, toute tentative politique qui aurait pour but, sous le couvert de l'union sacrée, de remettre le pouvoir à une minorité condamnée epar le suffrage universel.

Par contre, il est résolu à soutenir de toute sa confiance un gouvernement démocratique qui s'efforcera de réaliser l'union des républicains autour d'un programme vigoureux de restauration financière, et pour assurer le succès de cette politique il rappelle à ses élus parlementaires que l'union et la discipline sont plur eux un devoir impérieux envers leurs partis. »

Le voyage à Londres de M. Doumergue est ajourné

Les gouvernements français et anglais sont d'accord pour remettre, dans les circonstances présentes, la visite que le Président de la République se proposait de rendre la semaine prochaine au Roi d'Angleterre, qui espère renouveler son invitation à un moment plus *favorable*.

RETOUR DE LONDRES DU MINISTRE BELGE DES FINANCES

On télégraphie de Bruxelles :

« M. Francqui, ministre des finances, est rentré de son voyage à Londres. Dans les milieux parlementaires, on assure qu'il a obtenu le renouvellement des avances faites à la Belgique ».

UN JEUNE IMPRUDENT SE BLESSE GRIÈVEMENT A MAUBEUGE

Hier, dans l'après-midi, plusieurs jeunes gens jouaient sur la place de Maubeuge, lorsqu'ils s'avisèrent de faire du saut. Ils avaient à cet effet pris comme but le kiosque de la place et devaient s'élancer d'une hauteur de plusieurs mètres.

Ce fut le jeune Adolphe Chatelain, âgé de 13 ans, habitant chez ses parents à Hautmont qui tenta le premier le saut ; il tomba si malencontreusement sur le sol qu'il se contusionna violemment au bas-ventre.

Relevé immédiatement par ses camarades il fut transporté aussitôt à l'hospice de Maubeuge, dans un état désespéré.

Capture d'une bande de rats de gare

LEURS MÉFAITS COMMIS AU PRÉJUDICE DE LA Cie DU NORD S'ÉLEVENT A PLUS DE 200.000 FRANCS

Un magnifique coup de filet vient d'être effectué par la 2e Brigade régionale de police de Lille, assistée de la Sûreté de Calais.

Une bande de rats de gare, qui a causé à la Compagnie des chemins de fer du Nord un préjudice de plus de 200.000 francs, a été capturée. Ces pillards : des hommes d'équipes, des manœuvres, des aiguilleurs, etc..., occupaient, en effet, leurs loisirs à visiter les trains en stationnement en gare de Calais (Rivière-Neuve) ainsi que durant leur trajet de cette dernière gare à Boulogne-sur-Mer, et opéraient sur les marchandises de valeur (tissus, café, savon, liqueurs, etc.) des prélèvements plus ou moins importants. Ils refilaient ensuite le tout, pour des sommes souvent minimes, à des recéleurs qui, eux aussi, ont été découverts et arrêtés. Comme on le voit, la prise est d'importance.

C'est toute une association organisée de malfaiteurs qui gémit à l'ombre.

QUINZE ARRESTATIONS

Avant de relater dans quelles conditions les inculpés — qui ne sont pas moins de 15 — furent arrêtés, en voici d'abord la liste :

Jules-François Magnier, 29 ans, homme d'équipe, Compagnie du Nord, route de Boulogne, à Calais (auteur principal des vols de sacs de café et de tissus, etc.) ;

Emile-Henri Gorre, 25 ans, homme d'équipe Compagnie du Nord, rue de l'Eglise à Sangatte ;

Edgar-Georges Bratby, 31 ans, homme d'équipe, Compagnie du Nord, route de Boulogne, à Coquelles ;

Louis-Alexandre Masson, 29 ans, aiguilleur, 16, rue de l'Equateur, à Calais, complicité de vol (a aidé les voleurs et recéleurs à charger les balles de tissus sur la voiture de Verhaeghe, principal recéleur) et a touché pour sa peine 700 francs) ;

Léon Campagne, 29 ans, chef de manœuvre, 44, rue Colbert, à Calais (est désigné par les voleurs comme leur ayant indiqué le wagon où se trouvaient les tissus, devait toucher 500 francs) ;

Victor-Eugène Cucrocq, 34 ans, homme d'équipe, Pont du Leu, à Calais, voleur (a dérobé dans un wagon, 50 briques de savon qu'il est allé vendre aussitôt à la femme Verhaeghe pour la somme de 50 francs) ;

Léon Verhaeghe, dit « Léon le Belge » (recéleur principal des tissus et marchandises diverses), marchand de bestiaux, cabaretier, chemin des Régniers, à Calais ;

Femme Verhaeghe, née Germaine Lannoy, 29 ans, recéleuse, s'est occupée de revendre les marchandises recélées par son mari ;

Pierre Fontaine, 33 ans, ex-cabaretier, rue Francia, à Calais, et sa femme, née Hélène Madassis, 36 ans, ex-cabaretière (tous deux ont, à diverses reprises, acheté des marchandises provenant des vols commis en gare de Calais-Rivière-Neuve, aux sieurs Magnier et Goré (4 sacs de café pesant chacun 40 kgs, à raison de 400 fr. le sac) ont acheté aussi des liqueurs ;

Hector-Léon Leclercq, 36 ans, jardinier, à Frethun (recéleur, complicité de vol). La nuit du vol des sept balles de tissus et de la caisse de peignes métalliques, se trouvait au pied du talus pour recevoir les marchandises que jetaient les sieurs Magnier et Goré, en dehors du wagon placé dans un train en marche ;

Henri-Gaston Lannoy, 37 ans, camionneur, à Coquelles, beau-frère du sieur Léon Verhaeghe. S'est préoccupé du transport des marchandises volées (tissus) ;

Veuve Hénaux, née Lucie-Marie Legros, 35 ans, cabaretière du café « Café de Rivière-Neuve », à Coquelles (recéleuse), a acheté aux sieurs Magnier et Goré deux balles de café de 40 kgs chacune pour la somme de 800 francs (café provenant d'un wagon) ;

Lucien Hénaux, 26 ans, brocanteur, marchand forain, à Calais (recéleur), a acheté aux époux Fontaine-Malassis les quatre balles de café provenant des vols commis par les sieurs Magnier et Goré ;

François Mayer, [illegible] Hatais de Saint-Tricat (recéleur), a accepté que Verhaeghe cache les tissus dans son grenier ;

Armand Thonus, 38 ans, cultivateur (a caché chez lui une partie des tissus), est inculpé de recel.

ILS « OPÉRAIENT » DEPUIS PLUSIEURS MOIS

Ces quinze peu scrupuleux individus, qui avaient résolu à leur façon le problème de la vie chère, accomplissaient donc, depuis de longs mois et, en toute tranquillité, leur singulière besogne. Mais la Compagnie du Nord, justement émue devant ces vols commis d'une façon systématique, déposa une plainte entre les mains de M. Ucciani, commissaire divisionnaire, chef de la 2e Brigade régionale de police mobile à Lille. Comme on va le voir, ce dernier n'allait pas tarder à mettre fin à ces pillages.

TOUT A UNE FIN

Il délégua, à cet effet, les inspecteurs Diependaele, Lefebvre, Hamel et Devignes, lesquels en collaboration étroite avec le Service de la Sûreté de Calais, dont le chef est M. Rouillat, se mirent en campagne.

Ils établirent des surveillances et procédèrent à de longues et minutieuses recherches, qui devaient aboutir à de bons résultats.

C'est ainsi qu'ayant un filon à exploiter, ils s'empressèrent d'en faire part à M. Ucciani, leur chef, qui dépêcha un de ses commissaires, M. Peyrousère, qui, nanti d'une commission rogatoire délivrée par M. Robet, juge d'instruction de Boulogne-sur-Mer, se livra, assisté des inspecteurs Diependaele, Lefebvre, Hamel et Devignes et de M. Rouilat, chef de sûreté de Calais, à des investigations plus mordantes.

Des perquisitions furent opérées et finalement une grande quantité des marchandises volées et vendues à des recéleurs, fut retrouvée. Cette laborieuse enquête ne s'arrêta pas là. Voleurs et recéleurs devaient être, en effet, arrêtés. Cela ne tarda pas. Des pièges furent tendus. Les « rats de gare » et leurs compères s'y laissèrent prendre... et, honteux et confus, entrèrent dans la voie des aveux.

Il y eut, en définitif, les quinze arrestations et inculpations dont, plus haut, nous avons donné la liste.

La réunion du Conseil de gérance de la caisse d'amortissement

Le Conseil de gérance de la caisse d'amortissement s'est réuni hier sous la présidence de M. Milan, sénateur. Celui-ci a prononcé un discours dans lequel il a énuméré les garanties prises pour assurer l'indépendance absolue de la caisse. Il a la foi la plus entière dans l'action efficace de l'organisme qui vient d'être créé.

L'orateur estime que trois conditions essentielles s'imposent préalablement à tout : **l'assurance que la dette ne renaîtra sous aucune forme ; un plan d'opérations bien étudié et suivi ponctuellement ; des ressources modérées mais suffisantes, certaines et permanentes.** Si ces conditions sont réalisées et elles peuvent l'être, si nous le voulons et si nous l'exigeons, car nous tenons nos pouvoirs de la loi, je n'hésite pas à affirmer, conclut M. Milan, que le Conseil de gérance ne négligera rien pour acheminer notre pays d'une façon certaine et positive vers la libération financière.

Le Conseil de gérance a ensuite désigné une commission de trois membres pour élaborer, d'accord avec le Ministre des Finances, un plan d'amortissement.

UN CHEMINOT D'HAZEBROUCK BROYÉ PAR UNE LOCOMOTIVE A HIRSON

Un chef de train d'Hazebrouck, M. Robert Soler, 39 ans, originaire de Godewaersvelde, attaché depuis peu au personnel de Lille-Délivrance, a été victime mardi soir d'un accident mortel en gare d'Hirson.

Il se tenait sur le marchepied d'un wagon de son train lorsqu'une locomotive le heurta lui faisant perdre l'équilibre et le précipitant sur la voie. Le malheureux disparut aussitôt sous les roues de la machine et eut le corps broyé.

M. Soler était marié et père de trois enfants en bas âge. Sa pauvre femme, avertie de l'accident s'est rendue à Hirson, mercredi matin. Le corps sera ramené à Hazebrouck.

UN ALGÉRIEN ÉCRASÉ ENTRE DEUX TAMPONS A ANZIN

Le sujet algérien Aissoui Mohamed ben Aissa, né le 11 octobre 1896, à Drezliona Ouled Aissia, et demeurant rue Péclet, à Valenciennes était occupé mardi, vers 17 heures, à la manœuvre de wagons, dans la cour des Usines d'Escaut et Meuse. Il venait de demander à l'ouvrier qui conduisait la grue d'approcher sa machine un peu plus près d'un wagon et au même moment baissait la tête pour passer entre deux wagons. A cet instant et on ne sait par suite de quelles malheureuses circonstances les wagons où l'algérien s'était engagé se rapprochèrent l'un de l'autre et Aissoui eut la tête comprimée entre deux tampons. La mort fut instantanée.

UN DUEL SKRZYNSKI-SZEPTYCKI A VARSOVIE

Mardi matin, a eu lieu le duel au pistolet entre le comte Skrynski, ancien premier ministre et le comte Szeptycki, ancien ministre de la guerre dans le gouvernement Witos. La cause du duel avait été une critique que le général Szeptycki avait faite de la politique de Skzynski, avant les événements de mai.

Au commandement, le général Szeptycki a fait feu, mais a manqué son adversaire, tandis que Skrynski a déposé les armes et a dit : « Quiconque, en Pologne, suppose que son honneur et sa conscience lui permettent de tirer sur moi et sur ceux que je représente, il n'a qu'à tirer, moi, je ne tirerai pas ».

Les adversaires ont quitté le terrain sans s'être réconciliés.

UNE AUTO ÉCRASA UNE VOITURE D'ENFANT A OSTENDE

UN BÉBÉ ET SA GRAND'MÈRE TUÉS UN AUTRE ENFANT MOURANT

L'après-midi, un camion automobile roulait à toute vitesse dans l'avenue de la Reine, à Ostende. A l'angle de la rue des Courses, il a pris en écharpe une voiture d'enfant qu'accompagnaient deux femmes. L'une, la grand'mère, a été tuée sur le coup. Le camion a traîné les débris de la petite voiture sur une distance de 50 mètres et ne s'est arrêté qu'à la suite de l'éclatement d'un pneumatique avant. L'un des deux enfants est mort à la clinique où il avait été transporté. L'autre est dans le coma. La mère a été évitée de justesse et est indemne.

Selon des témoins oculaires, le chauffeur était pris de boisson ; son aide, également ivre, dormait si profondément sur son siège qu'il a fallu le réveiller après l'accident. La famille si terriblement éprouvée est domiciliée à Bruxelles et villégiaturait à Ostende. Le chauffeur a été tenu à la disposition du procureur du roi.

LES RÉTRIBUTIONS SCOLAIRES VARIERONT AVEC LE COUT DE LA VIE

Le Ministère de l'Instruction Publique communique la note suivante :

Le « Journal Officiel » vient de publier le texte d'un décret destiné à mettre les rétributions scolaires payées par les élèves de l'enseignement secondaire, en harmonie avec l'élévation du coût de la vie.

La nouvelle réglementation présente certaines innovations sur lesquelles il est bon d'appeler l'attention des familles. D'abord, elle fixe un tarif unique pour les établissements secondaires d'une même localité, qu'ils soient masculins ou féminins ; d'autre part, elle prévoit et c'est en cela qu'elle se montre heureusement réformatrice, **d'importants dégrèvements en faveur des familles nombreuses. Ces réductions échelonnées selon un barème progressif à mesure que le nombre des enfants d'une même famille est plus élevé, atteignent jusqu'à 25 % du tarif général pour les familles de 5 enfants.**

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 8-81
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

GRAND TOURNOI DE CHANT CHORAL

Le grand tournoi de chant choral que le Cercle Orphéonique « Les XL », organise pour le dimanche 20 juin, est l'objet de toutes les conversations des amateurs de chant d'ensemble.

Des personnalités orphéoniques de Douai, Cambrai, Valenciennes, Arras, Amiens et même de Paris, font retenir leurs places. Nous engageons vivement nos concitoyens à s'assurer la leur.

Les Sociétés participantes sont au point et comptent donner à Roubaix un gala qui aura sa répercussion dans le monde musical.

Il n'en peut être autrement, quand ces Sociétés ont nom : Les Orphéonistes Valenciennois (150 exécutants), la Société Royale l'Orphéon de Wasmes (150 exécutants), le Cercle de Frameries (200 exécutants), et les XL de Roubaix (130 exécutants).

Les Sociétés étrangères à notre ville, savent en quel milieu elles viennent, et pour une préparation digne de leur renommée, tiennent à donner à Roubaix une exécution hors pair. Les plus difficiles auront de quoi se contenter à l'audition des scènes chorales des plus grands maîtres de l'Orphéon. Rien qu'un exemple ; Frameries et ses deux cents chanteurs, exécuteront entr'autres « La Forêt », de Ch. Dubois, œuvre chorale de telle envergure, qu'elle n'est permise qu'à pareille masse. Ce chœur a valu au Cercle Choral de Framerie, le premier grand prix d'honneur au Concours de Reims de 1910, à l'unanimité des 22 membres du Jury. Sans commentaire !

Nous rappelons que la location est ouverte au Café de l'Hippodrome. Un programme artistique, véritable volume de 44 pages, avec les poèmes des œuvres qui seront exécutées, la photographie du Cercle Orphéonique « Les XL », etc., sera mis en vente au prix de deux francs. Chacun voudra avoir et conserver ce souvenir des fêtes jubilaires de notre vaillant Orphéon Roubaisien.

Programme qui sera exécuté au Tournoi du 20 juin :

La Société nationale « Les Orphéonistes Valenciennois » : 1. Nuit d'Orient, de Luigini ; 2. Espérance, de Radoux. — Le Cercle Choral de Frameries : 3. Le Réveil du Printemps, de Riga ; 4. Vieille chanson, de Radoux ; 5. La Forêt, de Th. Dubois. — Le Cercle Orphéonique « Les XL » de Roubaix : 6. Le Chant des Matelots, de Radoux ; 7. Les Esprits de la Nuit, de Riga. — La Société Royale l'Orphéon de Wasmes : 8. Les Pêcheurs de Dunkerque, de Gheevaert ; 9. La Cloche fêlée, de Maréchal.

LE CHAPITRE DES CONTRAVENTIONS

Des contraventions ont été dressées à la charge de :

M. V. A..., 28 ans, manœuvre, rue des Longues-Haies, pour ivgresse manifeste.

— M. D. H., 21 ans, sans profession, demeurant à Mouvaux, rue de Lille, pour défaut de plaque d'identité à sa bicyclette.

— M. S. A., 27 ans, chimiste, demeurant à Lomme, rue Jean-Jaurès, et V. J., 22 ans, électricien, demeurant à Roubaix, rue du Chemin-de-Fer, pour défaut d'éclairage à leur bicyclette.

REUNION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire s'est réunie dimanche 13 courant, à la Mairie, pour entendre les explications des pères de famille convoqués au sujet du peu d'assiduité en classe de leurs enfants.

Elle a décidé de procéder à l'affichage à la porte de la Mairie, des noms de MM. Sintobin Cyrill, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 26 ; Carlion Léon, rue Sainte-Elisabeth, 41 ; Verfaillie Edouard, rue de Naples, cour Ghesquière, 4 ; Pharamond Ernest, rue du Pile, cour Orange, 47 ; Mmes Eggen, rue Christophe-Colomb, 11 ; Dubuc, rue Franklin, 129 bis, et de traduire en Justice de Paix un chef de famille récidiviste.

Dans son audience du 27 mai dernier, le Tribunal de simple police de Roubaix a condamné, pour non fréquentation scolaire de leurs enfants : Mme Jovenau Valérie, rue d'Alger, 19 ; M. Deschriever Henri, rue Jules-Guesde, cour Saint-Eugène, 8, tous deux à 15 francs d'amende. Dans celle du 10 juin courant, le même tribunal, et pour le même motif, a condamné MM. Mazure Auguste, rue d'Alger, 5, et Vandenbulcke Léonard, rue Sainte-Elisabeth, 23, tous deux à 11 francs d'amende.

CONFÉRENCE SUR LE SECRÉTARIAT COMMERCIAL

Une conférence, traitant de la formation des « secrétaires commerciaux » dont l'organisation est placée sous la haute approbation du sous-secrétariat à l'Enseignement technique, aura lieu aujourd'hui jeudi 17 juin, à 17 heures, dans la salle de ventes publiques de la Chambre de Commerce de Roubaix.

Le conférencier, M. Navarre, est président de l'Union des Sociétés de sténographie de France et secrétaire général de la chambre d'organisation commerciale.

LES CONCOURS DU 14 JUILLET

Les magnifiques salles de l'Hippodrome-Théâtre et de la Fédération des Amicales, seront certainement plus que remplies d'amateurs venus écouter nos comédiens et chanteurs qui s'essaient dans le théâtre, où quelques Roubaisiens se sont déjà créé un nom. Si nos amateurs roubaisiens travaillent d'arrache-pied, pour présenter proprement, artistiquement même, des œuvres d'envergure, il leur sera agréable d'apprendre que rien n'est négligé, pour que ces concours revêtent leur véritable caractère et tout l'éclat qu'ils méritent.

Fédération des Amicales (grande salle). — Drames et comédies dramatiques : 3 prix : 250, 175 et 125 francs ; Vaudevilles, comédies bouffes et pièces militaires : 3 prix : 250, 175 et 125 francs.

Hippodrome-Théâtre. — Fines comédies : 3 prix : 250, 175 et 125 francs ; Opérettes : 3 prix : 600, 300 et 150 francs ; Opéras et opéras-comiques : 3 prix : 600, 300 et 150 francs.

Certaines dispositions devant être prises dès maintenant, suivant le nombre d'œuvres interprétées, l'organisation prie instamment MM. les chefs de groupes, de se faire connaître officiellement, et le plus tôt possible, au bureau des archives de la Mairie.

L'Administration est heureuse de faire connaître qu'étant intervenue près de M. Créteur fils, costumier roubaisien, celui-ci, désirant aider à la réussite des concours, accorde le demi-tarif aux concurrents pour ce jour du 14 juillet, à condition qu'ils aient, de l'organisation, une attestation l'assurant qu'ils y participent.

COMITÉ DES FÊTES DE L'ÉPEULE, ALOUETTE, TRICHON ET ALLUMETTE RÉUNIS

Vendredi prochain, 18 juin, à 20 h. 30, salle des Cantines de l'école de filles de la rue de l'Industrie, 157, réunion générale de tous les commerçants et presque obligatoire pour les négligents.

VENTE A LA CRIÉE DU MINCK

(Journée du 16 avril)

Lingues, 70 kg., 4 fr. le kg. ; Colins, 625 kg., 3 f. 75 le kg., raies, 55 kg., 4 fr. le kg., dorades, 20 kg., 4 fr. 50 le kg., maquereaux, 350 kg., 4 fr. 75 le kg.

Vente à Crédit
de tout aux prix du comptant
SPÉCIALITÉ DE VÊTEMENTS SUR MESURE
Conditions faciles — Discrétion
LE PROGRÈS, 209, rue J.-Jaurès, Croix-Blanche
Tramways F (Croix) et G. K. (Roubaix) 938

WATTRELOS

UN PENDU

Le nommé Tanckéré Alexandre Louis Joseph, 70 ans, retraité des postes, rue du Sapin-Vert, cour Pinguet, 8, malade et neurasthénique, a été trouvé pendu dans la matinée de mercredi.

LA FRAUDE. — Le nommé Amaert Pierre, électricien, 28 ans, demeurant à Roubaix, rue Pierre-de-Roubaix, 128, a été arrêté au bureau des Douanes de Wattrelos-Route, au moment où il passait avec une voiture à bras avec un faux fond contenant 110 paquets de cigarettes de provenance étrangère.

Conduit à la gendarmerie, il a été transféré hier, à la maison d'arrêt de Lille.

OUTRAGES PUBLICS A LA PUDEUR.— Pour outrages publics à la pudeur, le service de police a procédé à l'arrestation de Saga Thomas, né à Freetown (Sierra-Leone, Afrique) en 1895, de race noire, déjà expulsé de Belgique pour ivresse.

RETOUR DE CORPS DE SOLDATS. — La mairie est avisée que les corps de M. Debaudringhien Emile, soldat au 145e R. I., dont la famille habite rue su Sapin-Vert, 55, et M. Vandemeulebroeck Jules, soldat au 362e R. I., dont la famille habite rue de Tourcoing, 176, exhumés tous deux d'Allemagne, quitteront la gare d'Arras le 17 juin à destination de Wattrelos.

FETE DES ECOLES. — La Commission chargée des jeux et attractions diverses qui doivent se dérouler au Jardin Public, les dimanche 27 et lundi 28 juin (Fête des Ecoles), rappelle aux marchands de gâteaux, fruits, crème glacée, pommes frites, etc., qui désirent s'installer dans le Jardin, qu'ils doivent faire leurs offres d'urgence au Bureau des Ecoles, à la Mairie, où tous renseignements utiles leur seront donnés.

A LA MUTUELLE WATTRELOSIENNE. — La Commission administrative se trouvait réunie mardi soir, au siège de la Société, pour remettre à leur collègue *Henri Bogard, secrétaire adjoint*, le diplôme de mention honorable de la Mutualité qui vient de lui être conféré. Le Président s'est fait l'interprète du Conseil d'administration pour le féliciter de cette distinction en récompense des services rendus à la Société, et espère qu'il continuera longtemps encore à apporter son concours à la Mutuelle Wattrelosienne.

M. Henri Bogard a remercié et a assuré la Société *de son entier dévouement*.

— Le dernier délai d'inscription pour le Congrès de Dunkerque du 4 juillet est fixé au 18 juin. Les sociétaires et leurs familles qui voudraient se joindre à leurs camarades déjà inscrits, sont priés *de donner leurs noms pour cette* date, at siège, café Desfontaine. Une réduction d'au moins 40 % sera accordée sur le tarif de chemin de fer. Aller et retour le même jour.

A « L'UNION CHORALE ». — La Commission de l'Union Chorale remercie l'administration municipale de sa chaleureuse réception à l'occasion de son 40e anniversaire, les Sociétés Musique Municipale et Enfants de la Lyre, qui ont bien voulu prêter leur concours à cette fête, ainsi que la Société « La Gauloise », les membres honoraires, bienfaiteurs et donateurs, sans oublier M. et Mme H. Briffaut, député-maire, qui ont présidé le banquet, ainsi que M. et Mme Fastenackels, président et présidente d'honneur, pour leur générosité, la délégation du Cercle des XL de Roubaix, M. le Commissaire de police, etc...

Au cours du banquet, fut faite une quête pour l'œuvre des Vieux Ménages, qui rapporta la somme de 270 francs.

UNION CHORALE. — Ce soir, à 7 h. 30, réunion de Commission pour établir la situation des fêtes du 40e anniversaire. Présence indispensable. Le Secrétaire et le Trésorier sont convoqués à 7 heures. Il n'y aura pas de répétition cette semaine. Elle adresse ses sincères remerciements à Mlle Lommez pour son concours gracieux qu'elle apporta dans son talent de pianiste au cours du banquet du 40e anniversaire.

COMMERÇANTS DU TOUQUET. — Il est rappelé que c'est ce soir jeudi, à 19 heures précises, qu'aura lieu chez M. Félix Velle, cabaretier, rue Saint-Gérard, la réunion des commerçants du quartier et de toutes les personnes ayant déjà fait partie des Comités d'organisation des fêtes du Touquet.

ACCORDEONISTES DU LABOUREUR. — Vendredi 18 juin, à 19 h. 30, répétition générale obligatoire du programme qui sera exécuté au concert de l'hospice de Wattrelos. Dimanche prochain, 20 juin, réunion au siège, à 9 h. 30 du matin.

ETAT CIVIL. — Publications. — Alois Maes, homme de peine, à Herseaux, et Marie Codron, canneteuse, rue de la Boutillerie, 130 bis.

Décès. — Alexandre Tankéré, 70 ans, retraité des postes, rue du Sapin-Vert, maisons Pinguet, 8.

CROIX

POUR LES PAUVRES. — M. Pennelier, directeur des Glacières des Bouchers réunis, rue Jacquart, à Croix a remis à M. le Maire la somme de 46 francs pour être affectée au Bureau de bienfaisance de Croix. Sincères remerciements.

WASQUEHAL

LE COIN DES ACCIDENTS. — A la tonnellerie Delourme et Martinache, Alphonse Coucke, demeurant à Harlebeke (Belgique), am arché sur des débris de fils de fer et s'est fait une piqûre infectée du talon droit nécessitant un repos de 12 jours.

— A l'atelier Ernstein, rue des Villas, Jean Taupin, 20 ans, demeurant à Saint-Amand, faubourg de Roubaix, a heurté la tête en travaillant à un tour et s'est fait une con-

FEUILLETON DU 17 JUIN 1926. — N° 45

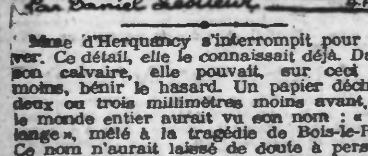

Mme d'Herquancy s'interrompit pour rêver. Ce détail, elle le connaissait déjà. Dans son calvaire, elle pouvait, sur ceci au moins, bénir le hasard. Un papier déchiré deux ou trois millimètres moins avant, et le monde entier aurait vu son nom : « Solange », mêlé à la tragédie de Bois-le-Roi. Ce nom n'aurait laissé de doute à personne. C'était le scandale, le déshonneur. Le pilori de l'opinion publique ne l'effrayait point tant pour elle-même que pour ses parents et pour sa fille — pour sa fille surtout. Sans Bérangère, la comtesse eût brisé toutes les pudeurs, toutes les conventions, tous les jougs, afin de conquérir la liberté de chercher ouvertement son fils. Mais en ce moment, ce journal à la main, elle se rassura une fois de plus dans sa délicatesse féminine, constatant combien s'invétérait cette erreur relative aux dernières syllabes de son prénom. Ce prénom n'était pas venu à l'esprit des magistrats instructeurs, ni même des journalistes. Ou bien, s'il y était venu, il avait été écarté. Qui donc aurait prétendu, trouvant le mot « ange » dans une lettre d'amour, qu'il fallait voir autre chose qu'un terme de caresse ? Le calcul même des probabilités démontrait comme absurde la théorie qui eût préconisé une chance en faveur d'un prénom rare, contre mille chances en faveur d'une mignarde appellation.

Toutefois, si la sécurité s'augmentait sur un point, la malheureuse maîtresse de Pierre Bernal trouvait, d'autre part, une nouvelle cause de tourment dans cette feuille imprimée dont les lignes lui brûlaient les regards. Sur quels indices osait-on affirmer cette chose monstrueuse que l'admirable amant dont elle avait été uniquement adorée, recevait plusieurs femmes dans leur cher nid de Bois-le-Roi ? Une telle hypothèse lui faisait monter au visage le rouge de l'indignation. Quels êtres odieux, ces journalistes qui, pour remplir leurs colonnes d'alléchantes histoires, osaient profaner les tombes, les alcôves, les cœurs ! Frissonnante d'écœurement et d'appréhension, Solange poursuivit sa lecture :

« Celle-ci, que nous surnommons « l'ange », faute de mieux, était certainement l'habituée de la maison de Bois-le-Roi, celle qui avait le plus de droits sur le locataire de ladite maison — ou, pour parler clair, la maîtresse en titre.

« La preuve en est que sa correspondance se trouvait dans le bureau, tendrement conservée sans doute — et depuis longtemps, puisqu'il y avait des lettres jusqu'au fond du tiroir, si bien tassées qu'un feuillet a pénétré dans la rainure.

« Les missives des autres belles amies étaient — nous allons en donner une preuve — déchirées et brûlées.

« On a terminé maintenant l'examen des papiers recueillis parmi les cendres, dans la cheminée du salon.

« Sans révéler comment nous possédons ces détails, nous pouvons faire connaître à nos lecteurs les piquantes données qu'en a dégagées le juge d'instruction.

« On a reconstitué en partie une lettre de femme — d'une autre femme, dont l'écriture arrondie, régulière, ne saurait être confondue avec les pattes de mouche, élégantes, effilées, à la mode anglaise, de l'« ange ».

« Celle-là fixe carrément un rendez-vous et tutoie passionnément le beau sculpteur.

« Tu m'attendras dans la voiture, propose-t-elle. Mais fais-la stationner un peu moins loin de la maison. Ma sœur est tellement ombrageuse ! Tu ne me dis pas, mon petit Pierre, si ce village dont tu me parles est loin de Paris, si nous resterons en voiture ou si nous prendrons le train. Pourrai-je être de retour le soir même ? Il me faut savoir d'avance, à cause de Julia.

« Julia doit être la « sœur si ombrageuse ». Elle surveillait bien mal sa cadette, pour que la jeune folle pût ainsi rejoindre son galant dans quelque fiacre à stores baissés, non loin de son domicile.

Cette missive, dont on possède la plus importante partie, sans la signature, malheureusement, fleure sa grisette. Bois-le-Roi est ce village plus ou moins distant de Paris, vers lequel pèlerinaient toutes ces colombes énamourées.

« Car nous ne pouvons supposer que l'infortuné sculpteur ait eu des retraites galantes aussi coquettement agencées dans toutes les banlieues.

« Il est regrettable qu'on ne possède pas la signature de la sœur de Julia.

« C'est déjà beaucoup d'avoir déchiffré les phrases que nous citons, sur une vingtaine de fragments à demi-brûlés, dont quelques-uns, tout à fait noircis, ont été examinés par les magistrats entre deux plaques de verre, pour ne pas s'éparpiller en cendres ».

A cet endroit du compte-rendu, la comtesse d'Herquancy suspendit encore sa lecture. Ses yeux dilatés se fixèrent dans le vide. Une douleur nouvelle, différente de toutes celles qu'elle avait souffertes depuis quelques semaines, s'insinuait perfidement dans son cœur. Elle ne voulait pas croire. En cependant...

Son amour, sa foi, sa fierté, ses souvenirs se dressaient en elle contre l'envahissement abominable. Impossible d'admettre ce que prétendait ce journal, en un style dont la vulgarité goguenarde lui rendait le fond plus atroce. Mais comment, sans l'admettre, pouvait-elle en être ainsi meurtrie, avilie, humiliée ? Cette épreuve surpassait tout ce qu'elle avait enduré.

Ses yeux retournèrent à la cruelle feuille. Ne fallait-il pas aller jusqu'au bout ?... Le journal continuait en ces termes :

« Enfin, la dernière trouvaille de l'instruction — toute récente, celle-ci, ne datant que d'hier, — ferait supposer que le cercle amoureux du sculpteur comprenait au moins une troisième figure de femme... Et quelle figure ?... Et quelle femme ?... Nos lecteurs vont en juger.

« Dans le sable du jardin, tout près de l'endroit où tomba le corps de l'assassiné, les magistrats instructeurs ont ramassé hier un objet qui sera peut-être la clef de cette tragique énigme.

« Ils revenaient pour la dixième fois à la maison de Bois-le-Roi, quand le greffier de M. Darnolle, juge d'instruction, aperçut quelque chose de brillant au bord de l'allée, sous une touffe de mahonias.

« C'était un bijou de grand prix : une minuscule montre de femme en forme de [illegible] Le boîtier est en brillants [illegible] lieu de ce boîtier, et correspondant au cadran, est enchâssé un énorme rubis. Sous ce rubis apparaissaient des caractères écrits, que la pierre précieuse grossissait à la façon d'une loupe.

« On ouvrit le boîtier. A l'intérieur se trouvait un petit disque de papier pelure du diamètre de la montre, c'est-à-dire à peine plus grand qu'un pièce de dix sous. Une très fine écriture, tout autre encore que les diverses écritures de lettres, y avait tracé quelques mots. On les lut avec un verre grossissant.

« Voici quels étaient ces mots :

« Pierre... Cœur de pierre. N'oublie pas.»

« Ce bijou constitue, on peut en juger, une pièce à conviction de la plus haute importance.

« Demain, nous en reproduirons la photographie.

« Par les soins du Parquet, des exemplaires de cette photographie seront remis à tous les grands bijoutiers et à quiconque en fera la demande.

« Il sera aisé de retrouver le fabricant d'un joyaux merveilleux, assurément unique. L'horlogerie en est extraordinaire. La montre, qu'on a remontée, marche fort bien, ce qui n'arrive guère pour ces bijoux de femme. Jamais nous n'avions vu mécanisme aussi fin. Toute la boule n'est pas plus grosse qu'une noisette.

« Naturellement, quand on l'a ramassée, le mouvement était arrêté, mais à bout de course, preuve qu'il avait continué à marcher après la chute. L'heure marquée ne signifiait donc rien.

« Ce bijou est-il tombé au moment du crime ? Avait-il été égaré avant ? Nul doute que ces points ne soient fixés bientôt. Mais on peut dès maintenant affirmer que la propriétaire de la montre dans laquelle était écrit : « Pierre... Cœur de pierre... N'oublie pas.. » n'était ni l'« ange » ni la « sœur de Julia ».

« D'abord, son écriture le prouve.

« Ensuite, « l'ange » devant être — pour les raisons indiquées plus haut — la sultane favorite, n'avait aucune raison pour traiter son amant de « cœur de pierre ».

« Quant à la sœur de Julia, la tournure placide de sa lettre, assurée d'un rendez-vous, sa façon d'esquiver la surveillance d'une sœur quinteuse, sa calligraphie appliquée et sans allure, tout cela sent la midinette plutôt que la « haute et honneste dame » ou la grande cocotte, capable de porter son petit « pense-bête » amoureux dans un bijou de quinze cents louis.

« Maintenant, que veut dire ce : « N'oublie pas ? » Le sens est-il « ne m'oublie pas » ? ou « Je n'oublie pas ? » La seconde hypothèse paraît plus vraisemblable, puisque la dame portait l'avertissement sur elle. A la suite de ces mots : « Cœur de pierre », cela pourrait avoir le sens d'une menace.

« L'instruction s'acharne sur ces problèmes.

« Tous ceux qui pourraient y jeter quelque lumière sont sûrs de recevoir bon accueil au parquet. »

Solange tremblait de la tête aux pieds.

Elle déchira le journal, en jeta les morceaux dans la cheminée où flambaient quelques bûches.

Ce mouvement déraisonnable, enfantin, fut d'ailleurs le dernier signe de révolte contre une souffrance qui, par sa complication, par ses multiples blessures envenimées, atteignait l'extrême limite de ce que peut supporter un cœur de femme. Encore fallait-il que ce fût un tel cœur et une telle femme.

(A suivre)